

Rapport annuel d'activités du délégataire Numéricâble pour l'année 2023 relatif à l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication sur le territoire Istres-Ouest Provence

Ouest Provence a confié, par signature d'une convention en date du 21 janvier 1998, pour une durée de 30 ans, à la Société SUD CABLES SERVICES, reprise par acquisition par la Société UPC-FRANCE, dénommée par la suite NOOS, puis par NC NUMERICABLE, l'établissement, le financement et l'exploitation sur son territoire du Réseau câblé de vidéocommunication.

Ce réseau s'étend sur les communes de Fos-sur-Mer et Istres.

Le transfert de l'ensemble des droits et obligations à la Société UPC-FRANCE découlant de ladite convention avait fait l'objet d'une délibération du Comité du SAN le 29 septembre 2000, transfert qui concerne donc à présent la Société NC NUMERICABLE qui commercialise l'ensemble de ses services sous la marque NUMERICABLE.

NUMERICABLE fait partie des marques qui opèrent dans le segment grand public (B2C) du groupe « NUMERICABLE-SFR » apparu le 27 novembre 2014, rebaptisé «SFR» et en 2018 « SFR FIBRE SAS ». Ce dernier est aussi présent dans le segment « entreprise » (B2B) et sur le segment de « gros » (Wholesale).

Le contrat signé avec la Société prévoit une procédure de contrôle.

A ce titre, le rapport annuel produit par la Société chaque année avant le 1^{er} juin prévoit notamment :

- Un compte-rendu d'exploitation et un compte rendu financier de l'année écoulée,
- Une analyse, par la société, de l'état d'avancement des études et de travaux, des démarches entreprises pour la commercialisation du réseau, puis de la qualité du service rendu aux usagers du réseau,
- Un rapport comportant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation de la qualité des services confiés à la Société et de leur évolution vis-à-vis des années antérieures et des estimations prévisionnelles de l'évolution du Réseau et d'organisation du service envisagé par la Société pour l'avenir.

I – PRINCIPAUX QUANTITATIFS AU 31 DECEMBRE 2022

Décompte du nombre d'abonnés au service

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de prises	15 770	15 780	15 826	15 826	15 834
Abonnés TV analogique	1	1	1	2	2
Abonnés TV numérique	1 302	1 740	2 570	3 355	3 508
Total abonnés TV	1 303	1 741	2 571	3 357	3 510

Au 31/12/2023 :

- le réseau compte techniquement 15 770 prises,
- les résultats commerciaux présentés par le délégataire font apparaître une baisse très importante sur un an (- 33%) du nombre d'abonné individuel (désormais : 1 303 abonnés VS 1 741 une année plus tôt).

A noter la chute du nombre d'abonnés depuis 2020 : en trois ans, celui-ci a été divisé quasiment par 3. Ceci s'explique par la transformation progressive et rapide des abonnements "câble" en abonnements fibre FTTH, ce dernier réseau étant désormais déployé massivement et disponible dans la plupart des quartiers des communes d'Istres et de Fos-sur-Mer.

II – QUALITE DE SERVICE SUR LE RESEAU

	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de disponibilité du service	99,71 %	99,73%	99,98%	99,89%	99,76%
Temps de rétablissement moyen en heures	25 heures	19 heures	11 heures	24 heures	24 heures
Nombre de perturbations	169	129	106	181	200

Le délégataire mentionne dans son rapport des informations statistiques concernant la qualité de service sur le réseau. Ainsi, pour l'année 2023, le taux de disponibilité du service s'établit à 99,71 %, le temps moyen de rétablissement (durée moyenne en heure) étant de 25 heures.

A noter la hausse, certes modérée, du nombre de perturbations sur l'année 2023 par rapport aux deux années précédentes. La plupart sont toutefois de faible criticité.

III – COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

	2022	2023	Variation
Chiffre d'Affaires (hors produits d'exploitation) (1)	968K€	773K€	-20,14%
Produits d'exploitation (2)			
→ dont subvention d'équilibre versée par la Métropole			
Charges d'exploitation (3)	883K€	692K€	-21,63%
→ dont redevance versée à la Métropole			
Résultat d'exploitation (a) = (1) + (2) - (3)	85K€	81K€	-4,71%
Produits financiers (4)			
Charges financières (5)			
Résultat financier (b) = (4) - (5)	3K€	239K€	7866,67%
Résultat courant avant impôts = (a) + (b)	88K€	320K€	263,64%
Produits exceptionnels (6)	0K€	-6K€	
Charges exceptionnelles (7)			
Résultat exceptionnel (c) = (6) - (7)	0K€	-6K€	
Résultat net = (a) + (b) + (c)	88K€	313K€	255,68%

Il est rappelé dans le compte rendu du délégataire que l'année 2023 est basée sur un exercice comptable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Concernant la méthode de restitution des données comptables, il est rappelé que la répartition des coûts, totalement pris en charge par la Société SFR, est faite «au poids» (en nombre d'abonnés ou en nombre de prises) du réseau par rapport au chiffre global de SFR FIBRE SAS; le CA généré par les abonnés individuels et collectifs est affecté en comptabilité analytique par Réseau en fonction de la tête de réseau à laquelle est rattaché le client.

IV – CONCLUSION GENERALE

Le service rendu aux clients est en 2023 toujours de bonne qualité (taux de disponibilité du réseau, débit, offre de services, prix). Il est à prévoir que le nombre d'abonnés continue sa nette régression dans les prochaines années, et ce jusqu'à la fin de la DSP prévue en 2028. Dès lors, il n'est bien sûr pas prévu que le réseau s'étende, puisque par ailleurs la technologie utilisée (câble) n'est plus d'actualité face aux enjeux et au calendrier du déploiement de la fibre optique FTTH sur le territoire.

Il est précisé que ces services n'entraînent aucun coût pour la collectivité.